

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE



7^{ème} Rallye National du VAL D'ANCE - VHC

23 et 24 Septembre 2022

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2023 National (coefficient 2)

Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2022
Challenge A.S.A. ONDAINE 2022
Challenge Jean-Paul François 2022

REGLEMENT

**A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS-EN-BASSET**

**Tél : 04.77.51.27.80
Tel : 07 67 96 64 46**

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

7^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE VHC



23 et 24 Septembre 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (Réglementation Standard FFSA 2022) ainsi que les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2022.

PROGRAMME – HORAIRES

Conformes au règlement particulier du Rallye national support

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les **23 et 24 septembre 2022** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

7^{ème} RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE – VHC

avec le concours des Municipalités de **BAS-EN-BASSET, TIRANGES, RETOURNAC, BEAUZAC** et des localités traversées.

Le présent règlement a été enregistré par :

- la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° **22 / RN_du 3 / 07 / 2022**
- la FFSA sous le permis d'organiser n° **524 du 19 / 07 / 2022**

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA : www.asaondaine.com

Comité d'Organisation **ASA ONDAINE**

Pascal PERONNET (Président), Joëlle TEYSSIER, David ANDREACCHIO, Romain BOUGEOT, Jean-Paul CLOT, Patrice FAVERJON, Michel JUILLARD, André LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Nicolas MOUNIER

Organisateur Administratif : **ASA ONDAINE, Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET**

Secrétariat du Rallye :

De la parution du règlement et jusqu'au 22 Septembre 2022 :

ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04 77 51 27 80

Tél : 07 67 96 64 46

www.asaondaine.com contact@asaondaine.com

Les 23 et 24 Septembre 2022

A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS-EN-BASSET Tél : 07 67 96 64 46

Organisateur technique

Organisateur Technique : **Pascal PERONNET - ASA ONDAINE, Mairie, 43210 BAS-EN-BASSET**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1. – Officiels de l'Epreuve :

Idem Rallye national de support

Directeur de course : **Daniel BERTHON** Licence 1621
Responsable technique VHC : **Matthieu MACCOLINI** Licence 228892

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national moderne, ainsi que le parcours, font office pour le Rallye VHC.

Tableau officiel d'affichage : BAS-EN-BASSET, sous le chapiteau à côté du PODIUM, du 23 septembre 2022, 16h00, au 24 septembre 2022 fin du rallye

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye national du Val d'Ance VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2023 avec le coefficient 2
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2022
- Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE 2022
- Le Challenge Jean-Paul FRANÇOIS 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye national support

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} Rallye national VHC du VAL D'ANCE, doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée et accompagnée des droits d'engagements **avant le lundi 12 septembre 2022 minuit**, à l'adresse suivante :

Nicolas MOUNIER - ASA Ondaine
9 rue du Four à Chaux, 42510 BALBIGNY

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **25 voitures** maximum, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total des engagés limité à **175 voitures pour les 4 rallyes..**

3.1.1.1 - CONCURENTS ADMIS

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **660 €**

Pour les équipages 100% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **300 €**

Pour les équipages 50% ASA ONDAINE, les droits d'engagement sont fixés à **320 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et COMPLETEMENT remplie.

3.1.15 La demande d'engagement doit être accompagnée de la **photocopie de la 1^e page du PTH.**

3.3 : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant : pilotes prioritaires (FIA et FFSA), pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.

Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants : Groupes 4 et 5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

Le 7^{ème} Rallye national de véhicules historiques de compétition du Val d'Ance partira AVANT le 20^{ème} Rallye national moderne du Val d'Ance.

Pour la 2^{ème} section et suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1^{ère} ES. Affichage des horaires et ordre de départ à 13h00 sous réserve que le timing le permette.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 8 P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement particulier du Rallye national support.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2022.

A l'issue du rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement à part est établi pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Rappel: A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues. Le vainqueur ne pourra être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

La Remise des Prix se déroulera le samedi 24 septembre 2022 et après le délai de réclamation réglementaire de 30 minutes au

PODIUM D'ARRIVEE
Devant le gymnase
43210 - BAS EN BASSET

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés et présents au parc d'arrivée recevront une récompense.